



**COMITÉ DE SUIVI N° 4
(Bécancour-Ouest)**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ANNUELLE
DU 16 DECEMBRE 2025**

16 décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	2
Sommaire des discussions	3
Présentation	3
1. Rappel – Questerre	3
2. Rèlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i>	3
3. Rappel – Territoire couvert par le comité	4
4. Entretien et surveillance	4
5. Mesures de sécurité	4
6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2006PG907	5
7. Captage et stockage du carbone	6
8. Activités du comité de suivi	6
9. Contact	7
Fin de la rencontre	7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date : 16 décembre 2024	Durée : 22 minutes
Lieu : Rencontre virtuelle (<i>Microsoft Teams</i>)	
Personnes présentes <i>Membres du comité</i> ■ M^{me} Julie Dumont, directrice - Service de l'aménagement – MRC de Bécancour ■ M. Ghyslain Baril, directeur - Service de l'urbanisme et de l'environnement – Ville de Bécancour ■ M. René Bérubé, propriétaire foncier <i>Représentants de Questerre</i> ■ M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur) ■ M. David Pelligrin, vice-président - Opérations ■ M. Ken Phillips, responsable de la surveillance ■ M. Rick Tityk, vice-président - Territoires <i>Pilote groupe-conseil</i> ■ M^{me} Sahar Farhat Personnes absentes ■ M^{me} Mélanie Roy, directrice générale adjointe - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec	
Ordre du jour de la rencontre 1. Rappel – Présentation de Questerre 2. Règlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i> 3. Rappel – Territoire couvert par le comité 4. Entretien et surveillance 5. Mesures de sécurité 6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2006PG907 7. Activités du comité 8. Capture et stockage du carbone (CSC) 9. Contact Fin de la rencontre	

SOMMAIRE DES DISCUSSIONS

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux membres du comité, tout en rappelant que Questerre a l'obligation légale de les rencontrer une fois par année et qu'elle s'en fait même un devoir, car elle souhaite échanger avec eux. Il indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de travail sur la licence au cours de l'année.

Il invite ensuite les membres du comité à se présenter, puis procède à la présentation des représentants de Questerre.

Après avoir remercié les membres du comité pour leur présence, M. Boudeweel-Lefebvre passe à la présentation de l'ordre du jour de la rencontre

Présentation

1. Rappel – Questerre

■ Description de l'entreprise

- Questerre est une entreprise de technologies et d'innovation énergétiques qui vise à développer des projets à faibles émissions.
- Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec, au Canada, ainsi qu'en Jordanie.

■ Mission

- Grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation dans la production et l'utilisation responsables de l'énergie, Questerre vise à soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement.

■ Vision

- Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société.
- Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.
- Questerre tient à souligner un rapport révisé par des pairs (l'étude du Centre international de référence sur l'analyse du cycle de vie et la transition durable - CIRAIG) confirmant que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses opérations potentielles seraient environ 75 % inférieures à celles des autres sources actuelles de gaz naturel au Québec. Cette avancée souligne notre potentiel de réaliser une première mondiale, renforçant le rôle du Québec en tant que leader dans la transition énergétique mondiale. Le rapport, commandé par l'Association de l'énergie du Québec (AEQ), visait à évaluer et comparer les impacts environnementaux du cycle de vie de diverses chaînes d'approvisionnement en gaz naturel au Québec, incluant l'initiative *Clean Gas* de Questerre.

2. Règlements du Québec et modifications à la *Loi sur les hydrocarbures*

Après avoir rappelé l'article 28 de la *Loi sur les hydrocarbures* selon lequel « le titulaire d'une licence d'exploration constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet d'exploration », M. Boudeweel-Lefebvre souligne que Questerre souhaite informer les membres du comité sur les travaux réalisés durant l'année et répondre à leurs interrogations ainsi qu'à leurs préoccupations.

3. Rappel - Territoire couvert par le comité

- Comité Bécancour-Ouest → Licences d'exploration
 - 2006PG907 (144,24 km²)
 - 2008PG967 (117,81 km²)
 - 2008PG968 (160,29 km²)
 - 2008PG969 (171,57 km²)
- Superficie totale → 593,91 km²
- Questerre est l'opérateur désigné sur ces licences (c.-à-d. la seule compagnie pouvant entreprendre des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré trois (3) puits sur la licence 2006PG907.
- Questerre possède et assure la maintenance de 100 % de ses puits rattachés aux licences d'exploration couvertes par le comité de suivi.

4. Entretien et surveillance

- Surveillance hebdomadaire des puits (A283, A252 et A277) sans qu'aucun problème n'ait été signalé.
- Au printemps, contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes sur le terrain où se trouvent les puits. Pour ce faire, l'entreprise utilise un tracteur et une débroussailleuse et n'emploie aucun produit chimique.
- Le rapport d'inspection annuel de 2024 a été déposé sur le site web (section dédiée aux membres du comité). En janvier 2026, l'entreprise y ajoutera les nouveaux rapports d'inspection et avisera les membres du comité par courriel.
- Le gouvernement du Québec a foré quelques puits hydrogéologiques sur le site à des fins de contrôle des eaux souterraines. Questerre a supervisé les travaux effectués par le gouvernement et ses prestataires.

5. Mesures de sécurité

- Inspections hebdomadaires du site et des trois (3) puits par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour des trois (3) puits et blocs de béton.
- Vannes des têtes des trois (3) puits enchaînées et cadenassées.
- Questerre a fourni au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) un dépôt de garantie approuvé pour ses puits, et ce, conformément aux exigences du ministère.
- Jusqu'à nouvel ordre, les puits sont suspendus et fermés temporairement avec l'approbation du MEIE.

6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2006PG907

■ Puits A252

- 2009 → Aménagement d'un site de forage sur le territoire (superficie initiale d'un hectare).
- 2006 → Forage (puits vertical).
- 2008 → Complétion et évaluation.
- 2009 → Remise en état de 70 % de la superficie initiale du site et du chemin d'accès.
- 2019 → Élimination de la pression détectée à la tête du puits dans le cadre du programme d'inspection.
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire jusqu'à nouvel ordre.

■ Puits A277

- 2009 → Aménagement d'un site de forage sur le territoire (superficie initiale d'un [1] hectare).
- 2009 → Forage (puits horizontal).
- 2010 → Complétion et évaluation.
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire jusqu'à nouvel ordre.
- 2024 → Dépôt de la demande pour un projet pilote de captage et de stockage de carbone auprès du MEIE.

■ Puits A283

- 2009 → Aménagement du site de forage multipuits sur le territoire (superficie de 150 m x 160 m + aire d'entreposage de sol arable, pour un total de 8 600m²).
- 2009 → Forage (puits horizontal non complété).
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire jusqu'à nouvel ordre.
- 2024 → Dépôt de la demande pour un projet pilote de captage et de stockage de carbone auprès du MEIE.

7. Captage et stockage de carbone (CSC)

- Au Québec, les réservoirs de stockage de carbone sont plus prometteurs que les réservoirs de gaz naturel conventionnels.
- Le gouvernement du Québec recherche des projets pilotes pour le stockage du carbone dans la foulée de la *Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités* (projet de loi n° 21).
 - Questerre collabore avec le MEIE au développement de projets mutuellement bénéfiques, y compris des projets de CSC.
 - En février 2024, Questerre a soumis une demande au MEIE pour un projet pilote de CSC de 40 millions de dollars (40 M\$). La demande est en cours d'évaluation par le ministère.
- L'emplacement final du projet pilote devra tenir compte de la proximité de grands émetteurs de dioxyde de carbone (CO₂) au Québec offrant le potentiel d'en accepter et de fournir du gaz hydrogène en retour, et ce, grâce à des connexions directes avec les consommateurs (gazoduc).
- Un emplacement près de Bécancour est situé à proximité de trois (3) des 10 plus grands émetteurs de CO₂ au Québec et répond au critère mentionné au paragraphe précédent.
- La mise en œuvre du projet pilote sur nos sites dans les régions de Bécancour ou Saint-Édouard est conditionnelle à une évaluation détaillée de sa faisabilité, à la disponibilité de financement ainsi qu'à l'approbation finale du ministère.
- Le projet comprend des puits d'injection et des puits de surveillance.
- Le suivi, la mesure et la vérification incluront l'évaluation de la capacité de stockage, de la rétention, de l'injectivité, de la gestion de la pression, etc.
- Le projet pilote est conçu pour pouvoir démarrer une exploitation commerciale dès que son succès aura été démontré.

8. Activités du comité de suivi

- Comité mis en place par Questerre en 2019, année de la première rencontre annuelle.
- Production de comptes rendus des rencontres et de rapports annuels en 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.
- Ensemble de la documentation en lien avec les activités du comité disponible pour consultation dans la section publique du site web dédié (<https://comite-suivi-questerre.ca>).
- Publication de tous les autres documents d'intérêt public (annonces, avis de travaux, etc.) sur le site web dédié.
- Documents officiels sur les licences disponibles dans la section du site web réservée aux membres du comité.

9. Contact

M. Boudeweel-Lefebvre rappelle que Pilote groupe-conseil (PGC) assure aussi le lien entre le comité et la direction de l'entreprise entre les rencontres des comités de suivi. Les membres du comité qui souhaitent obtenir des précisions ou formuler des questions ou des demandes peuvent donc communiquer sans hésiter avec l'équipe de PGC à info@piloteconseil.com.

Questions / Commentaires

- **M. Baril** demande à qui appartient le puits situé sur l'avenue Montesson à Bécancour.

M. Boudeweel-Lefebvre, M. Phillips et M. Tityk ne connaissent pas le site.

M. Boudeweel-Lefebvre ajoute que l'entreprise suit ses propres sites et les activités qui s'y déroulent, mais ne peut pas répondre à cette question, car le puits ne l'appartient pas.

Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les personnes présentes de leur participation et la rencontre prend fin.